



## FICHE DE FONCTION NEUROPSYCHOLOGUE (H/F)

### [Choisir une date]

Etablissement / service d'affectation :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

#### Mission générale :

Intégré(e) à une équipe pluridisciplinaire en lien avec le médecin psychiatre et sous l'autorité du directeur adjoint, le neuropsychologue (H/F) intervient auprès d'adultes en situation de handicap.

Le/la neuropsychologue étudie et traite, à travers une démarche professionnelle propre, les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs, leur interaction avec l'organisation, afin d'accompagner le bénéficiaire, vers l'autonomie et le bien-être de sa personne. Il/elle porte attention à tout ce qui peut promouvoir le concept d'appartenance c'est-à-dire, au-delà des mouvements d'inclusion et d'insertion qui supposent une exclusion préalable des personnes en situation de handicap, l'affirmation que chaque personne, quel que soit son âge, est membre à part entière de la société.

Pour ce faire, le neuropsychologue conçoit, élabore et met en œuvre des actions préventives et curatives sur le plan psychologique au niveau individuel, groupal et/ou familial.

#### Missions principales :

Il/elle aura pour missions principales de :

- Auprès du résident :
  - Assister aux synthèses et points synthèses,
  - Participer à l'élaboration des PPI,
  - Réaliser des évaluations auprès du résident,
  - Soutenir la mise en place d'adaptations de l'environnement (supports de communication),
  - Assurer des suivis :
    - de groupe, en individuel,
    - Possibilité de rencontres avec les familles.
- Auprès des équipes :
  - Accompagnement et soutien auprès des équipes,
  - Aider à la mise en place d'évaluations fonctionnelles

Ces missions sont menées dans le strict respect des droits et libertés des personnes accueillies, et en collaboration étroite avec l'équipe pluridisciplinaire avec laquelle le projet d'accompagnement de chaque résident(e)/bénéficiaire est construit et mis en œuvre.

Le/la neuropsychologue participe aux réunions de transmissions quotidiennes, aux réunions de coordination, aux groupes d'analyse des pratiques et à toute autre réunion relative au fonctionnement et à l'accompagnement des personnes accueillies.

#### Champs d'activité :

## ☞ Réaliser un bilan psychologique du bénéficiaire

Il est demandé au neuropsychologue de formuler des éléments d'appréciation, d'évaluation et de compréhension des compétences et des comportements du bénéficiaire, afin d'éclairer les approches des divers intervenants auprès de lui (professionnels du service, partenaires, parents...). Il rédigera des bilans psychologiques qui seront conservés, au dossier du bénéficiaire selon les modalités retenues par l'établissement, conformément aux règles de droit (aujourd'hui : logiciel IMAGO de suivi du dossier du bénéficiaire).

### 1) Les aspects intellectuels et cognitifs spécifiques

Il est demandé au neuropsychologue :

- de réaliser des tests psychométriques qui vont permettre d'apprécier les aptitudes intellectuelles globales du bénéficiaire ;
- de compléter ces tests, en cas de troubles cognitifs ou sensoriels spécifiques, par des techniques d'investigation neuropsychologique, afin de mesurer l'impact probable des fonctions touchées, aussi bien sur les apprentissages que sur les activités quotidiennes, de mettre en relief les fonctions préservées qui peuvent être utilisées pour compenser les déficits, et de suggérer des stratégies de compensation pour aider le bénéficiaire à mieux fonctionner dans les tâches académiques.

### 2) Les aspects relationnels, affectifs et comportementaux

Il est demandé au neuropsychologue :

- de mettre en œuvre des méthodes projectives, ainsi que l'observation psychologique directe sur le terrain afin d'appréhender les aspects relationnels, affectifs du bénéficiaire et ainsi mieux cerner ceux qui découlent de la difficulté existentielle due au handicap, comme ceux liés à d'autres problématiques psychologiques plus profondes ;
- de prendre en compte ces aspects relationnels afin d'affiner le projet individualisé d'accompagnement du bénéficiaire ;
- d'apporter un conseil, à partir de ce bilan, au personnel qui accompagne le bénéficiaire, afin de réajuster, tempérer, voire de proposer ou reconsiderer les actions à entreprendre, tant sur le plan éducatif, pédagogique, rééducatif, que thérapeutique.

## ☞ Concourir au développement personnel du bénéficiaire

### 1) Proposer au résident un espace d'écoute et d'expression

Il est demandé au neuropsychologue :

- de favoriser **la rencontre** en privilégiant les échanges et la communication pour instaurer et faire croître l'affinité positive avec le résident, en vue d'optimiser la suite du travail psychologique à entreprendre ;
- de réaliser des **entretiens ponctuels** qui permettent un suivi psychologique personnalisé intermittent, en accompagnant le bénéficiaire dans les moments charnières de sa vie ;

- d'assurer auprès des bénéficiaires accueillis une vigilance quant à leurs éventuels états d'inquiétude, de tension ou d'angoisse, et à la souffrance psychique pouvant en découler ;
- d'organiser des **groupes de paroles** afin d'inscrire la parole de l'usager, comme affirmation d'une identité au sein d'un groupe de pairs. Les groupes de parole contribuent à peaufiner sa communication et à développer ses idées ; celles-ci pourront nourrir des projets visant, soit à l'amélioration de la vie dans un établissement pour lui et ses pairs, soit à l'enrichissement de son propre parcours ;
- de réaliser des **psychothérapies** en cas de difficultés psychologiques importantes et/ou de relations conflictuelles nuisant au développement personnel et à l'épanouissement de l'usager. Cette aide psychothérapeutique déclinée sous différentes formes peut être apportée au bénéficiaire qui a la garantie de la confidentialité de sa parole.

## **2) Apporter une attention particulière aux préoccupations du bénéficiaire quant à sa situation de handicap et ses répercussions intellectuelles, personnelles et sociales**

Il est demandé au neuropsychologue :

- de réaliser un accompagnement psychologique pré et postopératoire en cas d'hospitalisation du bénéficiaire afin d'apaiser les angoisses du résident face à l'épreuve à affronter et aux questions qui s'y rattachent ;
- de mettre en œuvre une thérapie rythmique et gestuelle visant à permettre à l'adulte en situation de handicap, d'appréhender son corps sur un mode autre que sur celui de la « réparation ».

## **▷ Proposer un conseil, un soutien et un accompagnement psychologique aux proches du bénéficiaire**

Il est demandé au neuropsychologue :

- de fournir des éléments d'information de nature psychologique propres à éclairer les équipes et les familles quant au comportement du résident ;
- d'expliciter les résultats du bilan psychologique et /ou de l'évaluation neuropsychologique en vue d'aider au mieux les professionnels dans l'accompagnement des résidents ;
- de proposer aux familles qui le souhaitent, un conseil quant à leur relation avec le bénéficiaire, mais aussi quant aux interactions de celui-ci avec son entourage (sa fratrie, les autres personnes de l'environnement,) ;
- d'offrir, le cas échéant, une médiation en cas de difficultés, de malentendus ou de conflits entre le résident et des professionnels, d'autres résidents, des parents, afin de favoriser une issue négociée.

## **▷ Assurer une veille psychologique institutionnelle par un travail auprès de l'équipe pluridisciplinaire**

Il est demandé au neuropsychologue :

- de préserver la perception de la globalité du résident auprès de l'équipe pluridisciplinaire ;
- de contribuer à promouvoir la parole du bénéficiaire, ses aspirations et ses réelles possibilités ;
- de contribuer au maximum à rendre le résident en grande situation de handicap, acteur de son projet de vie et thérapeutique ;
- de réaliser des **observations cliniques** sur le terrain, lorsque le bénéficiaire est en interaction avec ses pairs et les autres professionnels de l'institution, en prenant en compte la communication verbale et non verbale du résident, ainsi que celle des adultes qui interviennent auprès de lui, afin d'harmoniser leurs relations et d'optimiser le travail entrepris ;
- de participer à la **gestion des crises** en se rendant disponible pour une intervention technique d'urgence auprès d'un bénéficiaire, et/ou du personnel, en vue de canaliser et recycler les tensions momentanées. Un retour sur la situation de crise, assortie d'une analyse des événements et de conseils appropriés, doit être proposé d'abord à la direction.
- de donner, notamment dans les réunions de construction de projet, un éclairage particulier sur certaines situations vécues, d'injecter des concepts de prise de recul, d'aider à la symbolisation des émotions, de collecter et décrypter les aspects conscients et inconscients des discours en rapport avec le projet individualisé d'accompagnement du bénéficiaire, afin d'aider l'équipe pluridisciplinaire à l'affiner au plus juste et au plus près des préoccupations du résident.
- d'animer, le cas échéant, des **groupes de paroles** qui peuvent concerner, soit une catégorie de personnels de même compétence professionnelle, soit une équipe pluridisciplinaire. Le débat doit être articulé autour des pratiques professionnelles, des questions qu'elles soulèvent, des failles auxquelles elles sont confrontées, des résistances qui émergent et qu'il faut dépasser, afin d'aider les membres du personnel à optimiser leurs compétences dans leur relation au bénéficiaire, à sa famille et/ou au reste de l'équipe institutionnelle.
- de mettre en place les **coordinations techniques internes** et externes afin d'assurer une harmonisation des actions entreprises entre les différents partenaires contribuant au projet individualisé d'accompagnement du bénéficiaire :

➔ Les coordinations techniques internes : il s'agit de transactions d'informations, de données et d'analyses avec les autres techniciens et cadres de l'institution, afin d'aider par cet échange les partenaires institutionnels à la compréhension de telle ou telle problématique, en vue d'apporter un éclairage suffisant face à une situation bloquée, à en prévenir ou à en contourner les effets.

➔ Les coordinations techniques externes : il s'agit comme précédemment, d'échanges, de transactions d'informations, de données et d'analyses, mais cette fois avec les partenaires extérieurs.

- de proposer un **travail de formation interne et externe** qui consiste en une sensibilisation et un approfondissement théorique des concepts psychologiques et/ou neuropsychologiques, en rapport avec le vécu et l'expérience clinique de terrain, assortis de réflexions sur les pratiques en cours.
  - ➔ Accueil de stagiaire en psychologie clinique et neuropsychologie ;
  - ➔ La formation externe : le neuropsychologue peut aussi être sollicité, pour assurer une formation dans un autre service de l'Association ou pour un organisme extérieur.
- d'assurer à l'occasion d'une demande de la direction, un **conseil technique** sur tel ou tel point d'organisation ou de fonctionnement dans le domaine de compétence qui est le sien et de donner un éclairage particulier sur certaines situations bloquées ou délicates ;

## **Projet individualisé d'accompagnement**

### **Il est demandé au/à la neuropsychologue :**

- de rédiger ses observations et propositions de besoins, sur le support prévu à cet effet : logiciel IMAGO de suivi du dossier du bénéficiaire, dans le cadre de l'écriture du projet individualisé d'accompagnement ;
- d'échanger les informations recueillies au sein de l'équipe pluriprofessionnelle et de les exploiter ;
- de participer aux réunions d'élaboration des P.I.A des bénéficiaires ;
- d'identifier et de rédiger, sur le support prévu à cet effet, les besoins du bénéficiaire et les évaluer ;
- de contribuer à la mise en œuvre et à l'évaluation des effets du P.I.A. ;
- de réaliser des bilans trimestriels de l'accompagnement du bénéficiaire qui seront communiqués au chef de service qui les transmettra à la famille, aux services extérieurs, ...

## **Communication / Information**

### **Il est demandé au/à la neuropsychologue :**

- de participer à diverses réunions, commissions de projets sur demande du chef de service ou de la direction ;
- d'assurer la traçabilité des informations et de transmettre tous les documents relatifs à son champ d'activité ;
- de respecter la confidentialité des informations dont il/elle a connaissance en raison de sa fonction ;
- de savoir rendre compte de son activité et de signaler les dysfonctionnements ou difficultés rencontrées auprès de la cadre de santé ;
- de favoriser une relation de confiance et une communication de qualité avec le bénéficiaire et sa famille.

## **Participation à la vie institutionnelle**

### **Il est demandé au/à la neuropsychologue :**

- du fait de la nature de l'établissement, chaque professionnel est acteur et promoteur de la dynamique institutionnelle. Il participe de ce fait à l'organisation et à la promotion des différentes animations et manifestations à visées de cohésion des résident(e)/bénéficiaires et équipes ;
- l'établissement étant une MAS, la participation de chaque professionnel à l'ensemble des activités, éducatives et rééducatives, nécessaires à l'épanouissement du résident(e)/bénéficiaire est requise ;
- de participer à l'encadrement et à l'évaluation des stagiaires en formation.

## ⇨Participation à la vie quotidienne

### Il peut être demandé au neuropsychologue, en tant que de besoin :

- de participer à l'accompagnement global des bénéficiaires dans tous les temps du quotidien : temps de repas, préparation et accompagnement aux transports, aide aux déplacements, passage aux toilettes, à la douche ...

### Coopération et environnement :

- Ses collatéraux sont notamment les autres neuropsychologues et psychologues de l'Association
- Le/la neuropsychologue est notamment amené(e) à collaborer avec le chef de service, les médecins, l'ensemble du personnel socio-éducatif, ...

### Responsabilité et délégations :

- Les actions qu'il/elle conduit participent à la promotion de la bientraitance en œuvre dans l'établissement ;
- Il/elle met en œuvre la démarche d'amélioration continue de la qualité dans sa pratique professionnelle.
- Il/elle relève de l'autorité du directeur-adjoint de l'établissement ;
- En cas d'absence de la cadre de santé, il/elle est placé sous l'autorité du directeur du Pôle médico-social ;
- Dans le respect des règles de droit, de la CCNT du 15 mars 1966, il/elle est soumis(e) à un horaire contrôlé et annualisé ;
- Il/elle veille au respect de l'intimité du résident(e)/bénéficiaire ;
- Il/elle est responsable des actes qui relèvent de son rôle propre ;
- Il/elle intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les bénéficiaires et leurs familles soient considérés dans leurs droits et soutenus dans leur accompagnement ;
- Il/elle assure une veille professionnelle constante et maintient ses connaissances à jour.
- Du fait de la nature du service, chaque professionnel(le) est acteur et promoteur de la dynamique institutionnelle. Il/elle participe de ce fait à l'organisation et à la promotion des différentes animations et manifestations à visées de cohésion des groupes et équipes.
- Il/elle participe à des réunions et/ou groupes de travail à la demande de l'employeur.

### Compétences et expériences requises :

- Master 2 de Psychologie + DU de Neuropsychologie ;
- Connaissance de l'outil informatique ;
- Savoir observer et analyser les situations rencontrées ;
- Sens du contact, des relations humaines : empathie, bienveillance, sens du service et sens relationnel ;
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire ;
- Capacité à promouvoir la bientraitance ;

- Savoir susciter la participation, donner envie de faire, de partager ;
- Connaissance des modalités de traitement des différentes pathologies ;
- Maîtrise des différentes techniques d'animation de groupes ;
- Capacité à inciter les personnes à s'exprimer ;
- Devoir de réserve et secret professionnel

*Cette fiche peut être amenée à évoluer.*

Faire précéder de la mention manuscrite « Vu et pris connaissance le : ... »

**Le/la Salarié(e)**